Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 833/2005 DE LA COMMISSION

du 31 mai 2005

concernant l'autorisation permanente d'additifs dans l'alimentation des animaux

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 138 du 1.6.2005, p. 5)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2017/1145 de la Commission du 8 juin 2017	L 166	1	29.6.2017

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2005/833/2005-11-25/fra